



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 081-218100766-20260707-DECISION2026_10-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/10 DU 07/07/2026

Rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert

Marché de travaux – Avenants aux lots 5 et 7

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu la décision du Maire n°2025/19 en date du 6 octobre 2025, relative à l'attribution des lots dans le cadre du marché de travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert ;

Vu les décisions du Maire

- n°2025/23 en date du 8 décembre 2025,
- n°2026/03 en date du 23 février 2026,
- n°2026/06 en date du 27 avril 2026,
- n°2026/08 en date du 18 juin 2026,

relatives à la signature d'avenants au marché ;

Considérant les travaux supplémentaires ou modifications évoqués lors des réunions de chantier ;

Considérant les devis suivants :

Lot	Entreprise	Objet des travaux supplémentaires	Montant (€HT)
5 : PLÂTRERIE	MONTAGNE PLAQUISTE	(Extension) : travaux supplémentaires : isolation du local rangement de l'extension côté intérieur	1 601,60
7 : PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	ALBI CHAUFFAGE	Réfection du réseau d'eau en apparent (eau froide et eau chaude) des sanitaires vers la cuisine compris raccordement, mise en place d'un vidoir mural dans le garage	4 140,00

DECIDE

De signer les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant initial du marché (€HT)	Avenants précédents (€HT)	Montant des avenants (€HT)	Nouveau montant du marché public (€HT)
5 : PLÂTRERIE	MONTAGNE PLAQUISTE	53 000,00	29 947,25	1 601,60	84 548,85
7 : PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	ALBI CHAUFFAGE	82 211,00	1 717,00	1 962,00	85 890,00

Total des avenants de la présente décision : 3 563,60 €HT

A Cuq-Toulza, le 7 juillet 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

